

PRIX DE THESE 2017

**Droit et institutions de l'urbanisme, du domaine et des travaux publics,
de l'expropriation, du développement durable, de l'habitat,
de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire**

Nature des travaux éligibles

Ce prix est destiné à récompenser les thèses de droit (administratif, constitutionnel, européen), science administrative ou science politique qui contribuent, dans le champ des thématiques scientifiques du GRIDAUH, à l'amélioration des connaissances relatives à l'urbanisme, le domaine et les travaux publics, l'expropriation, le développement durable, l'habitat, la politique de la ville et l'aménagement du territoire. Pour le prix 2017, seules les **thèses soutenues après le 1^{er} mars 2015** pourront concourir.

Avant la date limite du 31 mars 2017, **délai de rigueur**, les candidats devront adresser au secrétariat du prix, un dossier de candidature comprenant:

- une thèse en 2 exemplaires
- un résumé de la thèse établi en 10 pages maximum
- un curriculum vitae
- le rapport de soutenance de thèse
- un courriel à l'adresse gridauh2@univ-paris1.fr avec l'ensemble de ces pièces en format électronique

Jury

Le jury comprend des universitaires et des praticiens. Il peut comprendre des représentants du ministère chargé de l'urbanisme si le prix est délivré à l'occasion de la remise des trophées du Ministère à la Cité de l'Architecture.

Montant du prix

Le GRIDAUH, attribue tous les deux ans un prix de thèse qui comporte :

- un 1^{er} prix d'un montant de 3000 euros
- un 2nd prix d'un montant de 2000 euros
- un 3^{ème} prix d'un montant de 1000 euros

Candidatures

Secrétariat du prix

GRIDAUH
12 Place du Panthéon
75231 PARIS cedex 05 – France
gridauh2@univ-paris1.fr
<http://www.gridauh.fr/>